

Ruanda Urundi.
Résidence du Ruanda.
Territoire de Ruhengeri.
Service de l'Agriculture.

TRES URGENT.

Ruhengeri 30 Septembre 1950

N° 59.

OBJET: Marchés vivres.



Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, parmi les colons du Mulera, se manifeste une opposition de nature à faire échouer les dispositions que nous avons prises pour organiser des marchés de vivres en exécution de votre N° 3109/AE.7. du 13 septembre.

Je vous communique ci-dessous in extenso le texte d'une lettre adressée par Monsieur Willems à Monsieur l'Administrateur de Territoire de Ruhengeri, et me transmise par celui-ci :

" Le S/Chef MURASANDONYIE, paraît-il oblige les travailleurs contractés à la Régie Pyrêthre, de fournir des haricots, des pois et du blé.

Ces gens n'ont pas fait de cultures pour l'exportation, puisqu'ils sont obligés de travailler à la Régie pendant 22 jours par mois.

Ce serait donc de leur propre nourriture qu'ils devraient fournir des vivres. Je ne suppose pas que c'est cela que l'on veut.

J'ai prévenu les travailleurs qu'ils ne doivent donner aucune suite à cet ordre, que je suppose abusif.

Je vous serais obligé de vouloir bien prévenir les sous-chefs que s'ils ont des ordres à donner à leurs gens, qui sont contractés, qu'ils ont à s'adresser à moi et non à jeter le trouble dans le travail que j'ai commandé. Ces ordres devraient éventuellement être passés par l'A.T. "

(28 septembre)

Entre deux solutions, l'indigène choisit la plus commode. Le résultat ne s'est pas fait attendre. Le marché de ce jour à Ruhengeri nous a donné 16 tonnes. Il en était prévu 36. Forts des instructions leur données à Kinigi, aucun des 3.000 contractés du Mulera n'a apporté quoi que ce soit.

Suite aux instructions verbales reçues et confirmées par votre 3159/AE.7, nous avons fait la propagande nécessaire pour que soit rapidement vendu le surplus des vivres disponibles.

La région naturelle du Mulera est incontestablement la plus riche du territoire, et nous ne pouvions en faire abstraction dans nos prévisions. Instructions ont donc été données aux chefs, - à celui du Mulera comme aux autres - , de faire participer tout le monde à l'effort demandé.

Il est inexact de dire que les contractés de Kinigi "n'ont pas fait de cultures pour l'exportation, puisqu'ils sont obligés de travailler à la Régie pendant 22 jours par mois". En effet, il n'existe pas au Mulera un are de terre arable qui ne soit cultivé régulièrement. Ce sont surtout les femmes qui travaillent leurs champs, maintenant comme jadis, et les travailleurs contractés, leur tâche finie, travaillent également à leurs propres cultures. Ils ne récoltent ni plus ni moins qu'autrefois.

Si l'on doit admettre que le fait d'être contracté permet de ne plus obéir au chef également dans ce domaine, il est impossible de garantir les quantités prévues, car :

1^o) Le surplus de quelque 3.000 contractés habitant la région la plus riche n'est pas négligeable.

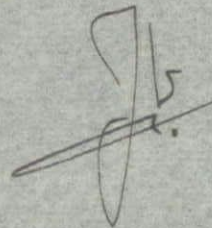
2^o) Les non contractés vont immédiatement entreposer leur surplus chez ceux qui le sont.

3^o) Les autres travailleurs du territoire, contractés ou considérés comme tels (cinq missions, mine de Kifurwe, capitas de commerce, etc...) agiront de même.

Après avoir, au cours des derniers mois, examiné à fond nos possibilités, je garantis l'existence, en tant que surplus, des tonnages renseignés comme vendables, et j'affirme que la vente de ces quantités ne pourra en aucune façon provoquer ni famine, ni disette, ni gêne alimentaire, si minime soit-elle, parmi les populations du territoire. Les seules difficultés rencontrées étaient dues au fait que le commerce offrant des prix de plus en plus élevés, provoque la spéculation.

En conséquence, je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Résident, de bien vouloir intervenir d'urgence auprès du groupe des colons pyrêthre du Mulera pour que cesse une opposition susceptible de neutraliser tout notre effort.

L'Agronome Principal J. LENS.



A Monsieur le Résident
du Ruanda
KIGALI.

✓ C.P.I. à Monsieur l'Administrateur de Territoire
RUHENGARI.